

PARTIE 3 - Nos ordures ménagères

A) Etat des lieux

800 millions de tonnes de déchets : c'est ce que nous produisons chaque année en France (déchets issus de l'agriculture, de l'industrie, du bâtiment et des ménages). Les ordures ménagères représentent à elles seules 30 millions de tonnes.

Chacun d'entre nous produit en moyenne 364 kg d'ordures ménagères par an (derniers éléments du recensement 2008).

Nous sommes donc tous concernés par cette production et nous sommes en mesure d'agir pour diminuer le volume des déchets. Certaines règles simples sont à respecter et en particulier certains déchets ne sont pas à mettre dans les ordures ménagères :

- **les recyclables** : ceux-ci sont valorisables, ils représentent plus de 50% de notre poubelle en volume.
- **les biodégradables** : ils sont également nommés déchets organiques ou fermentescibles ; ce sont les déchets de cuisine et de jardin. Ils représentent 30% en poids de nos déchets et peuvent être valorisés en **compost**.

Les encombrants, cartons et déchets verts ne doivent en aucun cas être déposés dans les ordures ménagères.

B) Le devenir des ordures ménagères (que deviennent vos poubelles ?)

Que deviennent vos poubelles une fois déposées dans le bac ? Vos ordures sont-elles éliminées ou disparaissent ? Pas du tout. Sur le territoire du SIED Côte Basque Sud nos ordures ménagères (7400 tonnes en 2008) prennent la voie du centre d'enfouissement technique.

1) La filière incinération (pour information, ce procédé n'est pas utilisé par Bil ta Garbi)

Cette technologie est intéressante pour valoriser de grandes quantités de déchets. Elle permet de :

- réduire le volume des déchets de 90%
- récupérer l'énergie et produire électricité ou chaleur
- fournir un résidu stabilisé, les mâchefers, réutilisable en travaux publics.

En termes de pollution de l'air et de santé publique, l'incinération est aujourd'hui un procédé tout à fait acceptable grâce à des dispositifs de lavage et de filtration des fumées.

2) La filière enfouissement

Les centres d'enfouissement technique remplacent, en quelque sorte, les anciennes décharges. Le principe est de stocker les déchets (ordures ménagères, gravats, encombrants) dans des conditions très contrôlées afin de maîtriser leur impact sur l'environnement.

Avec les nouveaux principes, on est bien loin de l'ancienne décharge :

- Stockage dans des casiers étanches.
- Récupération des jus et des gaz de fermentation.

Le gros inconvénient de l'enfouissement est qu'il faut de la place pour stocker ces déchets, qu'ils ne sont pas éliminés mais simplement stockés. Peut-on continuer à stocker indéfiniment des millions de tonnes de déchets ?

Mais le déchet le plus facile à traiter, n'est-il pas celui qu'on ne produit pas ?

En effet, nous sommes des producteurs de déchets et devons l'assumer. Acheter un bien de consommation c'est se mettre en situation de produire un déchet qu'il faudra gérer. Derrière l'acte d'achat existe donc une charge financière : celle de la collecte, du transport, du traitement et de la mise en place des filières de valorisation de nos déchets.